



FRANCE

ASSISES DE LA MATERNELLE

A Paris, un « bonus ZEP » pour entrer au lycée

Les élèves ayant passé quatre ans dans un collège de l'éducation prioritaire seront récompensés

Comment, dans une académie aussi ségréguée que Paris, permettre aux « publics scolaires » de se mélanger ? Comment concilier le discours officiel d'une « même école pour tous », avec les effets de réputation des établissements, et le fait que certains, parmi les 115 lycées parisiens, sont clairement plus attractifs que d'autres ? La question est particulièrement vive dans le district « est » de la capitale, qui cumule plus d'élèves (40 %), plus de boursiers (31 %), plus de lycées.

Pour asseoir sa politique de mixité, en particulier dans ces établissements qui ploient sous les demandes d'inscription (Hélène-Boucher, Charlemagne, Sophie-Germain...), Paris joue sur le paramétrage du logiciel d'affectation par le Net, plus connu sous le nom d'Affelnet. Nouveauté de cette session 2018, un « bonus éducation prioritaire », valant pour 480 points sur 24 000 au total, va être introduit à titre expérimental. Concrètement, des élèves ayant effectué leurs quatre années de collège dans l'un des 30 établissements labellisés REP ou REP+ de la capitale (les réseaux d'éducation prioritaire simples ou renforcés) pourront se prévaloir de ces points en plus. « Un bonus réservé aux non-boursiers, les boursiers pouvant, eux, compter sur 4 800 points supplémentaires, suivant un ratio inchangé par rapport à l'année dernière », précise Jean-Michel Coignard, directeur de l'académie de Paris. Façon de dire que les deux bonus ne se cumulent pas.

Pour quels effets ? « Difficile à prédire en amont », répond Julien Grenet, chercheur à l'Ecole d'économie de Paris, en rappelant que ce bonus n'a de sens « qu'en parallèle avec les expérimentations lancées il y a un an pour déségréguer les collèges de l'Est parisien ». Deux secteurs multicollèges ont ainsi été lancés dans le 18^e arrondissement, un dans le 19^e, tandis qu'a été redessinée la carte scolaire dans une partie du 17^e arrondissement. Près d'un millier d'élèves, sur les 12 000 qui font le saut de la 3^e à la 2^e générale ou technologique, pourraient être concernés par ce nouveau bonus. « C'est un coup de pouce », fait-on valoir au rectorat, au bénéfice de jeunes dont les familles ont, au collège, « joué le jeu du public » et refusé la « fuite dans le privé ». « On a fait tourner l'algorithme à blanc à partir des vœux formulés en 2017, reprend M. Coignard. Cela a permis d'améliorer légèrement le résultat final pour 900 élèves. » Parmi eux, 200 auraient pu obtenir leur premier vœu grâce au nouveau bonus.

« Lycées de niveaux »

Du côté des fédérations de parents d'élèves, on s'interroge pourtant sur la portée de ce changement. « Pas sûr que cela modifie vraiment la donne pour les enfants qui en bénéficient, avance Samuel Cywie, de la PEEP Paris. En revanche, pour des jeunes qui n'en bénéficieront pas parce qu'ils n'ont passé qu'un an ou deux dans un collège de ZEP, et pas les quatre années, ou qui ont échappé à cette labellisation à une



Près d'un millier d'élèves pourraient être concernés par ce bonus

rue près, quel est le message que l'institution leur envoie? Eux auront vraiment le sentiment d'une discrimination.»

«Certains collèges parisiens hors REP ont aussi des problèmes et sont évités par les parents», fait valoir Jean-Jacques Renard, vice-président de la FCPE Paris, qui défend des «bonus différenciés selon les catégories d'établissements, avec un gain de plus en plus substantiel pour les collèges les plus difficiles». C'est tout le paramétrage d'Affelnet qui, pour la principale fédération de parents d'élèves, ne résout pas, aujourd'hui, le problème des «lycées de niveaux».

Affelnet n'en est plus à sa première polémique. En 2017, c'est l'introduction, dans le sillage de la réforme du collège portée par la gauche, d'une évaluation des compétences du «socle commun», surpondérée par rapport aux notes (respectivement 60% et 40% des points), qui avait déstabilisé les familles. Et pas qu'elles : il se disait alors que certains principaux de collège avaient attribué le maximum de points à leurs élèves – phénomène relayé par le syndicat SNPDEN-UNSA –, d'autres pas. Pour y remédier, un rééquilibrage dans la répartition des points est

prévu cette année : l'évaluation du «socle commun» et les bulletins de notes en 3^e compteront «à 50/50». Mise en place par le ministère de l'éducation, l'évolution concerne toutes les académies.

Autre controverse, celle autour du «bonus boursier» : des parents se plaignent d'un algorithme qui fait passer leurs enfants «après», même avec de très bons résultats scolaires, quand il ne les contraint pas à intégrer un lycée qu'ils ne souhaitent pas. La situation du lycée Turgot (Paris, 3^e), contraint d'accueillir 83 % de boursiers en classe de 2^{de} il y a deux ans, a montré les limites du système. L'introduction de seuils, en 2017, a permis de rectifier la situation, plaide-t-on au rectorat. Pour les autorités académiques, un chiffre résume l'efficacité d'Affelnet : plus de 8 élèves sur 10 obtiennent l'un de leurs trois premiers vœux.

Et l'expérimentation du «bonus éducation prioritaire» ne serait qu'une étape : le redécoupage de la capitale en quatre districts pourrait évoluer, si tant est qu'aboutisse la réflexion, désormais amorcée, sur une resectorisation tenant compte des temps de transports. «A partir d'un collège, on est en train de mesurer quels sont les lycées que les élèves peuvent atteindre en trente minutes par le bus ou le métro», explique M. Coignard. Ça amène à une autre vision des limites des districts. Un préalable à la disparition des secteurs que réclame aujourd'hui une frange des familles ? A voir. ■

M. BA. ET V. MO.